

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 30 NOVEMBRE 2024

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGault, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Annie ROSENBLATT, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

M. Claude NAHOUM par Mme Cécile HELLE durant la présentation de la délibération numéro 6  
M. Marc SIMELIERE par M. Sébastien GIORGIS  
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice TOCABENS  
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL  
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Julien DE BENITO  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGault  
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOARD durant la présentation de la délibération n°5  
Mme Christine LAGRANGE par Mme Annie ROSENBLATT

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

M. Jean-Pierre CERVANTES  
M. Mouloud REZOUALI

AR préfecture : 084-218400075-20241130-lmc1X010001b0fd-DE

Date de télétransmission : 09-12-2024

Date de réception en préfecture : 9 DÉCEMBRE 2024

## 33

**ADMINISTRATION GENERALE** : Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents et non permanents en matière de ressources humaines.

**M. FOURNIER**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Les dispositions suivantes concernent les ressources humaines de la Ville et plus particulièrement la mise en adéquation des ressources humaines avec les besoins (notamment ponctuels) de la collectivité pour porter ses actions.

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le recours aux agents contractuels est strictement encadré par le Code Général de la Fonction Publique (CGFP). En effet, l'article L. 311-1 du CGFP précise que les emplois civils permanents des collectivités territoriales doivent être occupés par des fonctionnaires.

Toutefois, les collectivités peuvent recruter, par dérogation, des agents contractuels sur la base des articles L. 332-8, L. 332-13, L. 332-14, L. 332-23, L. 332-24, L. 343-1, L. 333-1, L.333-12 et L. 352-4 du CGFP.

Afin d'optimiser le recrutement, il convient de formaliser et d'autoriser l'exercice des fonctions par un agent contractuel de droit public en lieu et place d'un agent titulaire.

Motif du recours à un contractuel	DGA	Pôle/Direction	Nature des fonctions	Catégorie hiérarchique
L.332-8 2°3	Ville Durable et sobre	Bâtiments Communaux	Conducteur de Projets Energies Renouvelable	B
L.332-8 2°3	Pilotage des ressources et la performance	Ressources humaines	Conseiller RH	B

L.332-8 2°3	Pilotage des ressources et la performance	Ressources humaines	Conseiller RH	B
L.332-8 2°3	Ville émancipatrice	Activités Aquatiques	ETAPS MNS x2	B
L.332-23 1°	DGS	Communication	Chargé(e) de communication Avignon Terre de culture	A/B

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L. 2121-29,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.313-1,L.332-8-2°,L.332-24,L.332-14,L.332-23-2°,  
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction publique Fonction Publique Territoriale et relative aux agents contractuels,  
Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 14 novembre 2021,

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Administration générale, finances et personnel

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** les recrutements, à temps complet, des postes recensés dans le tableau;
- **FIXE** en cas de recrutement d'un agent contractuel, le montant de la rémunération sur la base de la grille indiciaire et du régime indemnitaire de la fonction en correspondance aux grades concernés;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de l'exercice en cours et au chapitre 012 des budgets annexes de l'exercice en cours;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

**ADOpte**

Le Maire  
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance  
Mme Martine CLAVEL

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 9 DÉCEMBRE 2024**  
**ACTE PUBLIE LE 12 DECEMBRE 2024**